ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL163

présenté par
M. Boudié

ARTICLE 20

Supprimer l’alinéa 132.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de coordination est la conséquence de l’introduction de dispositions particulières à la Métropole de Lyon à l’article 45 bis du présent projet de loi qui modifie les dispositions relatives aux pôles métropolitains.